



CLIMATE ACTION NETWORK

Marrakech: Stimuler l'Ambition

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris moins de onze mois après la conclusion de la COP 21, les dirigeants ont démontré leur ambition et leur volonté de mener des actions décisives pour lutter contre le changement climatique. La mise en place d'un mécanisme de marché mondial sous l'égide de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et l'amendement au Protocole de Montréal visant à l'élimination progressive des hydrofluorocarbures (HFC) démontrent encore l'engagement pris à Paris par les gouvernements de poursuivre leurs efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels.

Alors que la COP 21 à Paris a défini une architecture et un régime sous la forme de l'Accord de Paris, la COP 22 devra galvaniser l'ambition de ce régime. Cela devra passer par la mise en œuvre rapide d'actions transformatrices et par l'abandon des formes d'énergie obsolètes pour un avenir plus propre, plus juste et plus sûr pour tous. En poursuivant le processus de collaboration équilibré mis en place à la COP 21, cette transformation ne devra pas être mise entre les seules mains d'un petit nombre, mais au contraire tirer sa puissance d'un sentiment de leadership partagé par tous ceux qui ont contribué au succès de Paris, y compris en catalysant l'action et en s'appuyant sur l'ambition manifestée par les acteurs non étatiques ainsi que les gouvernements.

Nous devrions célébrer l'entrée en vigueur remarquablement rapide de l'Accord de Paris, mais également nous souvenir que nous vivons désormais dans un monde à 400 ppm, dans lequel les records de température mondiale sont battus tous les mois. Partout dans le monde des populations souffrent déjà des impacts du changement climatique. Il est toujours urgent d'agir, et à Marrakech il faudra se concentrer sur une accélération de l'ambition, qui a pris du retard au cours des dernières années.

La COP 22 doit créer les conditions favorables à une action immédiate et de plus long terme. Des progrès effectifs sur le renforcement des capacités, la feuille de route des 100 milliards de dollars et un dialogue de facilitation réussi seront essentiels pour renforcer la confiance et débloquer l'ambition avant 2020. Poser les fondations à long terme du nouveau régime de Paris, se mettre d'accord sur un plan de travail et un échéancier pour les règles de fonctionnement de l'Accord - qui devront être finalisées au plus tard en 2018 - accomplir des progrès rapides sur les pertes et dommages, et définir avec une plus grande clarté la façon dont le dialogue de facilitation de 2018 devra être mené, marqueraient le succès de la COP 22.

Enfin, l'Accord de Paris réaffirme la nécessité pour tous les gouvernements de respecter, de promouvoir et de prendre en considération leurs obligations respectives en termes de droits humains dans le cadre de l'action climatique. À partir de la COP 22, le nouveau régime climatique de l'après-Paris devra être construit sur ce mandat et promouvoir l'intégration des droits humains dans ses divers domaines d'activité.

Evaluer, Revoir et Augmenter l'ambition: afin de maintenir la température mondiale en conformité avec l'article 2 de l'Accord de Paris, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) devront être révisées et renforcées au cours des prochaines années. Leur révision dans le cadre de cycles de cinq ans et l'élaboration de stratégies nationales de long terme ambitieuses, permettraient de concentrer l'attention politique et créeraient une opportunité pour une plus grande collaboration et une accélération de l'ambition.

- **Évaluations: Les dialogues de facilitation de 2016 et 2018, et le premier bilan mondial en 2023**, dotent l'Accord de Paris de mécanismes permettant d'évaluer la progression et d'augmenter le niveau d'ambition. La COP 22 devrait mettre la dynamique en marche en concluant avec succès le dialogue de facilitation de 2016. Le dialogue de facilitation devrait faire le point sur les progrès accomplis et identifier les lacunes de mise en œuvre. **Le CAN propose qu'un résumé complet soit produit par le président de séance à partir du dialogue de facilitation de 2016, retraçant les discussions et les options à explorer pour combler les lacunes de mise en œuvre.**
- Le dialogue de facilitation de 2018 devrait être mené au cours de l'année 2018, et garantir un processus préparant les pays à augmenter le niveau d'ambition de leur CDN actuelle et à examiner les possibilités d'accroître encore cette ambition aux échéances suivantes. **La COP 22 devrait adopter une décision invitant les pays et autres parties**

prenantes à soumettre leurs points de vue sur le dialogue de facilitation (en particulier sur le format, la portée, les contributions et les résultats attendus) d'ici le 31 Mars 2017, menant à l'élaboration d'un rapport de synthèse de la CCNUCC qui devrait informer un atelier portant sur le dialogue de facilitation au cours de la SB 46.

- **La COP 22 devrait établir un processus préparatoire au bilan mondial, culminant à la COP 25 en 2019:** Ce processus préparatoire aiderait à tirer les leçons des dialogues de facilitation menés au cours des prochaines années ; il serait également utile au développement des modalités permettant d'évaluer les progrès globaux dans l'atteinte des objectifs de long terme de l'Accord de Paris.

Renforcer l'action pré-2020: Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C nécessitera une montée en puissance urgente de l'action pré-2020 sur l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre.

- Une collaboration facilitée par les Champions de haut niveau, et **une amélioration du processus des réunions d'experts techniques (TEM)** avec des objectifs restreints, permettrait une atténuation plus ambitieuse. En parallèle, l'application de critères d'orientation solides pour les initiatives permettrait à la CCNUCC de maintenir des niveaux élevés d'intégrité.
- Une plus grande priorité devrait être donnée à l'adaptation et aux pertes et dommages, et des mesures concrètes pour les financer devraient être prises de toute urgence. La COP 22 devra mettre en mouvement des mesures concrètes en faveur de mesures d'adaptation supplémentaires avant 2020. Cela inclut **l'identification de mesures d'adaptation à financer de manière urgente lors du dialogue de haut niveau sur le financement.** Les besoins financiers pour faire face aux pertes et dommages devront également être discutés à la COP 22. **La COP devrait entreprendre l'opérationnalisation des besoins de financements pour les pertes et dommages, conformément à l'article 8 de l'Accord de Paris.**
- **La COP 22 devrait apporter une plus grande clarté sur la feuille de route des 100 milliards de dollars.** La feuille de route devrait démontrer comment parvenir à un financement équilibré à 50:50 entre l'adaptation et l'atténuation. La décision de la COP attendue sur le financement à long terme (LTF) devrait également inclure un objectif ambitieux pour la mobilisation d'une assistance financière annuelle pour l'adaptation, à atteindre d'ici 2020.

Transparence et comptabilisation de l'action et du soutien:

Un ensemble de règles de MRV robustes et applicables sera essentiel pour alimenter l'ambition nécessaire au succès de l'Accord de Paris.

- **Transparence:** le cadre de transparence post-Paris devrait être achevé au plus tard en 2018. Ce cadre devrait

être robuste, assurer les plus hauts niveaux d'intégrité environnementale et éviter aussi bien le double-comptage que des failles de réglementation. **La surveillance, notification et vérification (MRV) devraient s'appliquer à toutes les Parties, tout en prenant en compte leurs différentes situations nationales. Le cadre devrait être flexible, ce qui ne devrait pas servir d'excuse au maintien du status quo, mais plutôt être un moyen de permettre la participation, soutenue par l'objectif central de permettre la progression au fil du temps.**

- **Comparabilité des CDN: A minima, les Parties devraient indiquer un axe de progression dans leurs CDN.** Cela pourrait inclure des précisions supplémentaires sur leurs trajectoires d'émission, l'intention de recourir aux marchés internationaux, les objectifs de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, l'abandon des combustibles fossiles, la participation de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales concernées, le respect et la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes, les aspects conditionnels ou les objectifs "optimistes" de la contribution, et les informations sur le soutien financier nécessaire aux pays en développement afin qu'ils puissent atteindre leurs engagements.
- **Comptabilisation des financements:** Afin de combler les insuffisances existantes dans la comptabilisation des financements climat et pour éviter les surestimations de l'aide nette pour le climat, **le SBSTA devrait adopter à la COP 22 un programme de travail détaillé et un échéancier visant à faire avancer les discussions sur les modalités de comptabilisation des financements climat.** Même s'il pourrait s'avérer nécessaire de poursuivre les discussions à la SB 46 et à la COP 23, le projet de décision concernant les modalités de comptabilisation devrait être présenté pour examen et adoption par la CMA au plus tard en 2018.
- **Comptabilisation de l'Adaptation:** Les décisions sur les communications de l'adaptation devraient identifier les besoins des pays vulnérables en termes de capacité, y compris les approches visant à planifier et à communiquer les besoins d'adaptation selon différents scénarios de réchauffement, et de promouvoir différents moyens de rapportage des progrès (et des limites) en matière d'adaptation de manière efficace et efficiente.
- **Comptabilisation de l'agriculture, de la foresterie et autres usages des terres (AFOLU):** Les pays doivent comptabiliser les émissions et les absorptions de l'AFOLU de façon comparable et transparente, en particulier ceux qui ont l'intention d'inclure des réductions d'émissions ou une augmentation des absorptions du secteur dans le cadre de leurs CDN. La Convention utilise un système de rapportage basé sur les terres qui devrait être également utilisé dans le nouvel Accord et qui devrait s'appliquer au secteur AFOLU.

Financements: La provision de financements est indispensable pour galvaniser l'ambition, et la COP 22 devrait prendre plusieurs décisions pour favoriser l'augmentation des flux de financement climat.

- **Adaptation: La COP 22 devrait adopter une décision clarifiant le rôle du Fonds d'Adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris.** La COP 22 devrait également encourager les pays à annoncer des contributions financières à la fois au Fonds d'Adaptation et au Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA).
- **Pertes et dommages: La COP 22 devra réviser le Mécanisme International de Varsovie (WIM) afin de mettre davantage l'accent sur le renforcement de l'action et du soutien pour remédier aux pertes et dommages** et fournir au WIM plus de moyens pour accomplir ses travaux. Le plan de travail quinquennal devrait être guidé par des objectifs stratégiques permettant idéalement au WIM de devenir un outil en mesure de répondre aux pertes et dommages qui ont déjà eu lieu et de prévenir les pertes et dommages supplémentaires.
- **Technologie: La COP 22 devra mandater le SBI pour qu'il élabore et recommande un modèle de financement du Centre et Réseau des Technologies du Climat (CRTC) qui soit adéquat, durable et prévisible, pour adoption lors de la COP 23,** en tenant compte des obligations de l'hôte du CRTC d'également fournir et rechercher des financements.

Le Réseau Action Climat – International (CAN) est un réseau mondial de plus de 1100 organisations non gouvernementales dans plus de 120 pays, travaillant ensemble pour promouvoir des mesures visant à limiter le changement climatique anthropique. Actuellement le CAN a des réseaux régionaux en Australie (CANA), Monde Arabe (CANAW), Canada (CAN Rac Canada), la Chine, l’Afrique de l’Est (CANEA), Europe de l’Est, Caucase et Asie centrale (CAN-EECCA), Europe (CAN Europe), France (RAC France), le Japon (CAN Japon), l’Indonésie (ICAN), en Amérique latine (CANLA), Nouvelle-Zélande (NZCAN), du Pacifique (PICAN), Afrique du Sud (SACAN), l’Asie du Sud (CANSAs), en Asie du Sud-Est (CANSEA), Afrique du Sud (SARCAN), la Tanzanie (CAN-T), l’Ouganda (CAN-U), États-Unis (USCAN), et de l’Ouest et l’Afrique centrale (CANWA).

Coordinateurs des Groupes de travail

Adaptation et pertes et dommages

Sven Harmeling, CARE International, sharmeling@careclimatechange.org
Harjeet Singh, Action Aid, harjeet.singh@actionaid.org
*Camilla Born, E3G, camilla.born@e3g.org

Agenda 2030

Diego Martínéz-Schutt, CAFOD, dmartinez@cafod.org.uk

Agriculture

Geoffrey Evans, Humane Society International, gevans@hsi.org
Ram Kishan, Christian Aid, ramkishan2000@gmail.com

Bunkers

Mark Lutes, WWF International, marklutes@wwf.panda.org

Finance

Lucile Dufour, Réseau Action Climat France, lucile@rac-f.org
Kashmala Kakakhel, WEDO, kashmalakakakhel@gmail.com
Eddy Pérez, Réalité Climatique, eperez@climateresilience.ca

Mécanismes de Flexibilité

Aki Kachi, Carbon Market Watch, aki.kachi@carbonmarketwatch.org
Andy Katz, Sierra Club, andykatz@sonic.net

Atténuation

Enrique Maurtua Konstantinidis, IndyACT, enriquemk@yahoo.com
Naoyuki Yamagishi, WWF Japon, yamagishi@wwf.or.jp

MRV/Transparence

Neoka Naidoo, Project90, neoka.naidoo@googlemail.com
*Stephen Cornelius, WWF UK, scornelius@wwf.org.uk

Participation des ONG et droits humains

Sébastien Duyck, CIEL, sduyck@ciel.org

REDD et LULUCF

John Lanchbery, RSPB, john.lanchbery@rspb.org.uk

Revue de la science

Reinhold Pape, Air Pollution and Climate Secretariat, reinhold.pape@naturskyddsforeningen.se
Manfred Treber, Germanwatch, treber@germanwatch.org

Technologie

Janice Meier, Sierra Club US, jsmeier@verizon.net
Dyebo Shabalala, CIEL/Université de Maastricht, dalindyebo.shabalala@maastrichtuniversity.nl

Pour plus d’informations: www.climatenetwork.org

Suivez-nous sur twitter: [@CANIntl](https://twitter.com/CANIntl)

Abonnez-vous à notre newsletter ECO: www.climatenetwork.org/eco-newsletters

Contact: policy@climatenetwork.org